

**Particuliers/Professionnels,
parce qu'on n'a pas tous les mêmes besoins,**

Aréas vous propose le contrat Auto **100 % sur mesure**

Avec ses 3 formules essentielles et ses garanties optionnelles, Aréas vous permet de vous composer **une assurance automobile adaptée à votre vie**, privée ou professionnelle, en profitant **d'avantages exclusifs**.

Les + Aréas

- Des franchises parmi **les plus basses** du marché.
- **3 % de réduction** pour récompenser la bonne conduite au bout de 2 ans de CRM 0,50 et **une réduction supplémentaire de 2 %** au bout de 4 ans de CRM 0,50.
- **15 % de réduction** sur vos cotisations si vous roulez - **de 5 000 ou - 8 000 km/an**.
- **5 % de réduction** pour les **véhicules éco-responsables** : électrique, hybride ou au gaz (naturel ou GPL).
- Une **garantie Incendie** incluant la surtension ou le court-circuit dans l'appareillage électrique ou électronique de la voiture (dommages électriques).
- Une **assistance** pour les passagers - même en cas de panne de carburant, de perte de clés ou de crevaison. - en plus du remorquage et du dépannage du véhicule.
- **Bonus pérenne** :
 - pas d'augmentation tarifaire liée à l'évolution du CRM,
 - quel que soit le nombre de sinistres responsables si vous cumulez 3 ans d'assurance automobile chez Aréas sans interruption et sans accident,
 - et disposez d'un CRM 0,50 depuis au moins 3 ans et d'un permis de conduire d'au moins 16 ans.

Spécial Pros

Responsabilité civile outil Jusqu'à 7 000 000 €* Pour les véhicules utilitaires munis d'un équipement spécifique (bras de levage, nacelle...) lorsqu'ils sont sur cales et utilisés comme outil de travail.

Immobilisation du véhicule De 100 € à 400 €* Règlement d'une indemnité journalière à la suite d'un événement garanti au contrat, si le véhicule de remplacement n'a pas pu être mis à disposition.

Bris interne sur équipement De 5 000 € à 25 000 €* Indemnisation des équipements du véhicule assuré notamment suite à un événement d'origine externe (chute, passage sur une dénivellation), d'origine interne (défaut de conception ou de construction), un accident d'exploitation, une cause humaine (maladresse, négligence).

* Indemnisation sous conditions.

CRM : Coefficient de Réduction/Majoration

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, s'appuie sur un réseau de près de 500 points de vente pour distribuer une gamme de contrats couvrant l'ensemble des besoins en matière de protection des biens, protection des personnes et protection financière pour ses sociétaires particuliers, professionnels et entreprises.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites-lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



Toutes vos démarches rapides et simples
sur votre espace client Aréas En ligne !
www.areas.fr



49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08
Tél.: 01 40 17 65 00 - **www.areas.fr**
Aréas Dommages | Aréas Vie
N°siren : 775 670 466 | N°siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances

Particuliers & Professionnels

Votre assurance automobile à la carte



Ref : E 403 DA 019 - Document non contractuel à caractère publicitaire - Se reporter aux conditions générales des contrats et à la convention d'assistance. © Photos : Thinkstock - Création : Agence Small Planet



Nos prestations d'assistance 24h/24 et 7j/7*



Un véhicule de remplacement

En cas de panne, accident et incendie et vol, pendant respectivement 7, 15 ou 30 jours, même si aucun remorquage n'est nécessaire ou s'il a déjà été effectué.



Un retour en taxi

Les frais en taxi sont pris en charge, quelles que soient l'origine et la durée de l'immobilisation de votre véhicule**.



L'E-dépanneuse

Grâce à la réception de SMS, vous suivez la progression de votre dépanneuse en temps réel.



Le service SOS Constat amiable

De jour comme de nuit, tous les jours de la semaine, on vous aide à remplir votre constat automobile.



Devis Sécure

Des conseils téléphoniques pour tout devis d'entretien ou d'intervention technique spécifique.



Soutien Accident

Une assistance téléphonique suite à un accident de la circulation avec un accompagnement dans les démarches administratives, juridiques, psychologiques.

Nos services complémentaires



Service Traqueur

Un système de prévention permettant de retrouver votre voiture en cas de vol.



Protection juridique

Des conseillers juridiques à votre disposition en cas de litige ainsi qu'une prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de justice si une procédure est engagée.

* Les prestations d'assistance garanties ne peuvent être déclenchées qu'avec l'accord préalable de Aréas Assistance.

** sous conditions

Notre réseau de réparateurs agréés



Aréas vous permet de faire appel à un large réseau de 2 500 garages⁽¹⁾ et 1 500 réparateurs de glaces agréés⁽¹⁾, qui vous garantissent une assistance de qualité en cas de sinistre.

- Prise en charge sans frais de votre véhicule à domicile ou au travail⁽²⁾,
- Prêt d'un véhicule de remplacement⁽³⁾,
- Nettoyage intérieur et extérieur de votre véhicule, contrôle des niveaux d'huile, contrôle de l'éclairage et des pneus, etc.

Pour trouver l'établissement le plus proche de chez vous, rendez-vous dans votre espace client ou sur www.areas.fr.

- 25 %
de remise
sur votre franchise

(1) Vous êtes libre de choisir votre garage ou votre réparateur, mais vous ne bénéficiez pas des avantages énoncés.

(2) Pour les véhicules roulants, avec les réseaux AD ou Nobilas.

(3) En fonction des disponibilités du garage.

À vous de choisir...

1 **Votre formule**

2 **Vos garanties optionnelles**

(1) Corporel illimité, Matériel jusqu'à 100 millions d'euros, Préjudice écologique jusqu'à 1,12 million d'euros.

(2) Si formule Optimum, remboursement en valeur d'achat si le sinistre a lieu dans les 12 mois suivant la première mise en circulation du véhicule ou valeur à dire d'expert.

(3) Suite à un accident de la circulation.

(4) Jusqu'à 185 € ou 300 € d'indemnisation pour un dépannage ou un remorquage. Les 300 € s'appliquent la nuit, le week-end et les jours fériés.

(5) 7 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident et d'incendie, 30 jours en cas de vol.

(6) Valeur de Remplacement À Dire d'Expert

(7) Contrats habitation éligibles : formules, Carte ou PNO maison/appartement.

- 5 %
de réduction
sur la cotisation Auto
si vous êtes déjà détenteur
d'un contrat Habitation⁽⁷⁾.

	ESSENTIELLE	ÉTENDUE	OPTIMUM
Garantie du conducteur jusqu'à 400 000 €	•	•	•
Responsabilité civile ⁽⁴⁾	•	•	•
Défense pénale et recours suite à accident jusqu'à 8 000 €	•	•	•
Protection juridique jusqu'à 8 000 €	•	•	•
Incendie ⁽²⁾		•	•
Événements climatiques ⁽²⁾		•	•
Vol ⁽²⁾		•	•
Catastrophes naturelles et technologiques ⁽²⁾		•	•
Attentats ⁽²⁾		•	•
Bris de glace ⁽²⁾		•	•
Dommages tous accidents ⁽²⁾			•
Garantie du conducteur jusqu'à 1 M€	•	•	•
Garantie du conducteur jusqu'à 2 M€		•	•
Capital décès du conducteur 20 000 € ⁽³⁾	•	•	•
Service Soutien Accident		•	•
Assistance 25 km ⁽⁴⁾	•	•	•
Assistance 0 km ⁽⁴⁾		•	•
Assistance 0 km ⁽⁴⁾ véhicule de remplacement ⁽⁵⁾		•	•
Traqueur		•	•
Contenu jusqu'à 1 000 €		•	•
Équipement jusqu'à 1 000 €		•	•
Contenu jusqu'à 5 000 €			•
Équipement jusqu'à 5 000 € ou 10 000 € si véhicule électrique			•
Équipement jusqu'à 50 000 €			PRO
Valeur majorée : valeur d'achat 24 ou 36 mois + 20 % VRADE ⁽⁶⁾ + perte financière			•
Valeur majorée : valeur d'achat 36 mois + 20 % VRADE ⁽⁶⁾ + perte financière + bris de glace étendu			•
Responsabilité civile outil jusqu'à 7 M€	PRO	PRO	PRO
Immobilisation du véhicule jusqu'à 400 €		PRO	PRO
Bris interne sur équipement jusqu'à 25 000 €		PRO	PRO